

BAYER CROPSCIENCE : POLITIQUE HANDICAP OU OCCASION MANQUEE ?

Lyon France – Le 28 novembre Bayer CropScience présente au siège social rue Jean-Marie Leclair, sa politique en faveur des handicapés pour le personnel lyonnais.

La CFDT approuve cette initiative prise dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés¹. Mais derrière cet effet d'annonce, quelles sont les réelles intentions de Bayer CropScience en France vis-à-vis des handicapés ?

Le 5 avril 2004, la direction s'est engagée à : « *ouvrir des négociations paritaires sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'embauche de salariés handicapés* ».

Trente mois plus tard, le bilan de Bayer CropScience en France est le suivant :

- **aucune négociation** paritaire ;
- **aucune réunion** paritaire ;
- **un travailleur** handicapé embauché en 2006 (CDD);
- **un taux** de 2,5% de personnes handicapées travaillant dans l'entreprise ;
- **aucun chiffre** communiqué aux représentants du personnel concernant l'aménagement des postes de travail pour les salarié(e)s handicapé(e)s;
- **aucune liste nominative des Centres d'Aide par le Travail (CAT)** communiquée par Bayer CropScience, notamment depuis son abandon de l'Orangerie² ;

A maintes reprises, la CFDT a dénoncé cette attitude qui consiste à préférer verser des pénalités plutôt que de mettre en œuvre une véritable politique handicapés dans l'entreprise.

Mais la direction refuse toujours de rencontrer les organisations syndicales : la CFDT y voit **une nouvelle occasion manquée de négocier un accord** prévoyant la mise en œuvre d'un programme pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés.

¹ Chaque année et depuis 10 ans, l'objectif de cette semaine est de convaincre les employeurs d'embaucher des personnes handicapées dont le taux de chômage est 3 fois supérieur à la moyenne.

² Pour l'entretien des espaces verts du Centre de Recherches Lyon Dargoire, BCS SA utilisait depuis 1998 un CAT appelé l'Orangerie : il n'a pas été reconduit en 2003 malgré l'opposition de la CFDT (Mots pour Maux N°2).

Communiqué de presse

La loi qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 réaffirme l'obligation pour Bayer CropScience d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Faute d'atteindre ce seuil, notre entreprise devra verser une pénalité pouvant atteindre 600 fois le Smic horaire par travailleur handicapé non employé, et 1 500 fois si elle n'a pas engagé d'action en leur faveur d'ici trois ans !...

Pour la CFDT, lutter contre toutes les formes de discriminations, c'est notamment permettre l'accès à l'emploi de tous y compris des personnes handicapées et c'est permettre aux salarié(e)s de conserver leur emploi lorsqu'un handicap survient.

Sur la "Politique Handicap" de Bayer CropScience en France, **la CFDT demande à la direction de respecter son engagement du 5 avril 2004** en ouvrant immédiatement une négociation sur :

1. L'embauche directe.
2. La sous-traitance aux établissements de travail protégé.
3. La réduction des nuisances et de la pénibilité au travail.
4. Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
5. L'aide au reclassement des salarié(e)s déclarés inaptes, etc...

Contact presse :
François Vergne +33 (0)6 72 75 28 22